République française

Département de l'Ardèche

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 02 septembre 2022

Membres en exercice : Date de la convocation: 30/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièla MATHON, Joël

MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7 Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Abstentions: 0 Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Danièla MATHON

Objet: LOCATION PARKING FESTIVAL MEZILHAC ATTACKS - 2022_AOUT_49

Monsieur le MAIRE expose au Conseil Municipal qu'un accord a été passé entre la collectivité et le propriétaire d'un terrain servant de parking pour l'organisation du festival MEZILHAC ATTACKS.

Il a été convenu que la commune loue pour un montant de 150 € annuel le terrain de Monsieur ETIENNE qui sert de parking le jour du FESTIVAL

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

• autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de la location du parking, d'un montant de 150€, pour le FESTIVAL MEZILHAC ATTACKS.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Baptiste TEYSSIER.